

CITOYENS ET BOURGEOIS DE LYON

A DIVERSES ÉPOQUES

L'ancienne administration consulaire a-t-elle été gratuite?

Ce n'est ni pour résoudre la question de la rétribution des élus aux conseils municipaux, ni pour établir une vaine comparaison entre des régimes entièrement différents, qu'un simple investigateur présente l'exposé purement historique des usages du passé. Le but de cette communication rétrospective est de préciser quels ont été en matière de gratuité et d'indemnité les agissements de l'ancienne administration consulaire ou municipale de Lyon.

Dans les premiers temps de leur féconde institution, les fonctions des élus de la grande et forte *université* ou communauté lyonnaise furent complètement gratuites. L'amour du devoir, le dévouement à la chose publique et le désintéressement exemplaire persistèrent pendant les générations généreuses qui avaient fondé les libertés communales ou qui reçurent l'impression encore vive des luttes héroïques. Les douze conseillers avec l'aide d'un procureur-secrétaire suffirent aux affaires multiples de la ville. Ils dirigeaient et prenaient personnellement la charge de la sûreté et de la police, de l'assiette et de la levée des subsides, de l'entretien des voies publiques et des ponts, de la poursuite des procès, de la conservation des privilèges, de la surveillance des métiers, des relations avec le pape, le roi, le sénéchal, l'archevêque et le chapitre ; ils ne s'épargnaient même pas les chevauchées à l'extérieur et faisaient volontiers des avances de deniers.

Vers le milieu du XIV^e siècle, ce zèle se refroidit singu-